



Wallonie



Service public
de Wallonie

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DE LA GESTION DE L'ORGANISATION COMMUNE DES MARCHÉS

Chaussée de Louvain, 14
B-5000 NAMUR

Tél: 081/649.731
Fax: 081/649.577

DIRECTION DE LA GESTION DE L'ORGANISATION COMMUNE DES MARCHÉS CIRCULAIRE SECTORIELLE N°D1111/I/1601

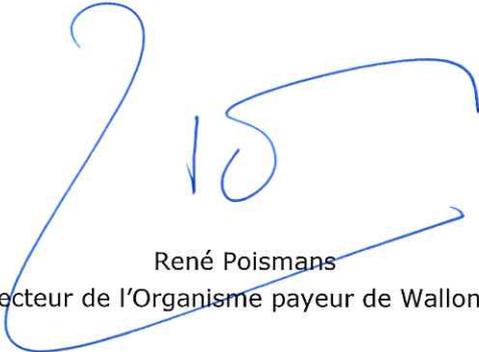
AVIS DE PROLONGATION DE LA PERIODE DE STOCKAGE PRIVE DE BEURRE ET DE LAIT ECREME EN POUDRE

Règlement d'exécution (UE) n°2016/224 de la Commission du 17 février 2016 modifiant les règlements d'exécution (UE) n° 947/2014 et (UE) n°948/2014 en ce qui concerne la date d'expiration du délai d'introduction des demandes d'aide au stockage privé de beurre et de lait écrémé en poudre.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, par son règlement (UE) n° 2016/224, la Commission a décidé de postposer la date limite pour l'introduction des demandes d'aide au stockage privé de beurre et de lait écrémé en poudre au 30 septembre 2016.

Les demandes d'aide peuvent donc être introduites auprès du Département de l'Agriculture du Service public de Wallonie durant la période du 6 septembre 2014 au 30 septembre 2016 inclus.

Namur, le **26 FEV. 2016**


René Poismans
Directeur de l'Organisme payeur de Wallonie